

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 13 novembre 2020, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : GARRET Jean-Eric – BONJEAN Florence – GARRET Jean-Louis – BIGAY Thierry – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – LEFORT Jérôme – CORROIS Laurent – GOETZ Marie-Laure – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël

Absente excusée : POILLERAT Caroline

Absents excusés (ont donné procuration) : MERLE Jean-Marcel – PONSON Damien – COURTY Chantal

1. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de désigner un délégué à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'ADIT 63 propose ses services pour assurer la fonction de délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans pour un coût annuel de 580.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 POUR et 1 ABSTENTION, sollicite l'ADIT 63 pour assurer la fonction de délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME AU 1^{ER} JANVIER 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a compétence en matière de documents d'urbanisme.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite "loi Alur" prévoit de transférer la compétence "élaboration des documents d'urbanisme" aux Communautés de Communes en lieu et place de leurs communes-membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite garder sa compétence en matière de planification et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

3. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LE PERSONNEL

Auparavant, la Commune d'Arconsat avait une assurance groupe auprès de la CNP ASSURANCES. Le contrat a été dénoncé le 1^{er} novembre 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a mis en place une mission facultative d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires.

Cette mission donne lieu à une participation financière de la part de la Collectivité :

- 0.19% de la masse salariale pour le contrat CNRACL

- 0.04% de la masse salariale pour le contrat IRCANTEC

Après avoir pris connaissance des taux et prestations proposés pour la collectivité par le CDG 63, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 et retient comme option :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : option 4 soit 10 jours en maladie ordinaire / remboursement à 80% / taux : 6.11%

- Pour les agents affiliés IRCANTEC : option 1 soit 10 jours en maladie ordinaire / remboursement à 100% / taux : 0.95%

4. LOCATION GITE COMMUNAL N° 548 BIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le gite communal n° 548 bis était loué à Monsieur et Madame BOGGIO Hakim et Sylviane, par convention d'occupation précaire.

Cette convention a pris fin au 30 octobre 2020.

Monsieur et Madame BOGGIO Hakim et Sylviane ont fait part de leur désir de renouveler cette convention.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention d'occupation précaire du gite n°548 bis à Monsieur et Madame BOGGIO Hakim et Sylviane, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2020 et de fixer le montant du loyer à 160 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler cette convention pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} novembre 2020.

5. LOCATION DU GARAGE COMMUNAL SOUS LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le garage communal situé sous la Mairie sera vacant à compter du 1^{er} Décembre 2020.

Monsieur Maurice LASSALLE a fait part de son intention de louer ce garage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de louer le garage communal à Monsieur Maurice LASSALLE, et de fixer le montant de cette location à 18 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de louer à compter du 1^{er} décembre 2020, le garage communal situé sous la Mairie à Monsieur Maurice LASSALLE au prix de 18€ par mois.

6. VOIRIE-PROGRAMME 2021

Un programme de voirie va être lancé en 2021 pour les chemins communaux suivants : le chemin de Bras de Fer jusqu'en limite de la Commune de CHABRELOCHE et le village des Cros.

Deux devis nous sont parvenus.

	COLAS	EIFFAGE
Bras de Fer	32580,00€	40062,50€
Village Les Cros	66329,50€	83408,00€
TOTAL H.T.	98909,50€	123470,50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande le bénéfice de la DETR 2021 à hauteur de 30% et le bénéfice du FIC à hauteur de 20% x 1,06 (CDS).

7. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier certaines prévisions budgétaires du budget eau assainissement 2020.

Compte 6063 : + 4300,00€

Compte 6215 : - 4300,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

8. APPROBATION DU REGLEMENT EAU ET FIXATION DES TARIFS EAU POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des investissements indispensables pour améliorer la qualité de l'eau distribuée et assurer un volume de ressource correspondant aux besoins des usagers. Il rappelle également qu'il est nécessaire d'attirer leur attention sur la rareté de la ressource en eau et sur la nécessité de l'économiser.

Pour cela, il propose :

- dans un premier temps, d'élaborer un nouveau règlement pour la distribution de l'eau et de le soumettre à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement pour la distribution de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement pour la distribution de l'eau proposé par Monsieur le Maire.

- dans un deuxième temps, d'adopter une tarification de la consommation d'eau, par tranche à partir de 2021

abonnement et forfait jusqu'à 10 m ³	50 €	pour les compteurs de 15 et 20
	100 €	pour les compteurs de 50
de 11 à 50 m ³ consommés	1,20 €	
de 51 à 100 m ³ consommés	1,30 €	
de 101 à 200 m ³ consommés	1,40 €	
de 201 à 500 m ³ consommés	1,50 €	
+ de 500 m ³ consommés	1,60 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau mode de facturation et les tarifs pour la distribution de l'eau proposés par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance assainissement à 0,90 € par m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, approuve le montant de la redevance assainissement proposé par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de revoir les autres tarifs des Services de L'Eau et Assainissement :

Branchement Eau : 600 €

Branchement Assainissement : 600 €

Robinet d'arrêt : 35 €

Dépose compteur : 25 €

Compteur détérioré (15 et 20) : 80 €

Compteur détérioré (50) : 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés par Monsieur le Maire.

Tous ces tarifs s'appliqueront à partir de 2021.

9. RENEGOCIATION DU CONTRAT TELEPHONIE

Actuellement chez Paritel, pour 288,00€ /mois, Monsieur le Maire a demandé plusieurs offres :

- ORANGE : 322,80€/mois

- NS PARTNER : 357,00€/mois

Paritel étant l'offre la plus intéressante, le contrat a été renégocié pour 279,22€/mois avec appels illimités vers les portables. Offre faite pour 5 ans.

10. PROJET PARC EOLIEN

L'intervenante d'ENGIE GREEN viendra présenter l'avancement du projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

11. DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES

Une réunion de la commission avec l'intervenante de La Poste doit être programmée dans les jours à venir pour avancer sur ce projet.

12. COLIS DE NOEL

Les colis de Noël seront à distribuer à compter du 15 décembre 2020.

13. OPERATION SAPINS DE NOEL

Des sapins de Noël seront installés dans le Bourg de la Commune et décorés par les enfants du village.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 4 JANVIER A 19H30